

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 JANVIER 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le trente janvier, le Conseil communautaire s'est réuni à vingt heures, dans les locaux du siège de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes, sur convocation adressée à tous ses membres, le vingt-quatre janvier précédent, par Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président en exercice de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes.

Conseillers en exercice: 31

Présents: 23

ALEX: Claude CHARBONNIER. Catherine HAUETER

LA BALME-DE-THUY: Pierre BARRUCAND

LE BOUCHET-MONT-CHARVIN : Franck PACCARD LES CLEFS : Sébastien BRIAND, Nathalie BULEUX LA CLUSAZ : Pascale MEROTTO, Didier THEVENET

DINGY-SAINT-CLAIR: Bruno DUMEIGNIL

LE GRAND-BORNAND : Jean-Michel DELOCHE, André PERRILLAT-AMEDE

MANIGOD: Stéphane CHAUSSON

SAINT-JEAN-DE-SIXT : Danièle CARTERON, Didier LATHUILLE SERRAVAL : Vincent HUDRY-CLERGEON, Philippe ROISINE

THÔNES: Claire BARRIN, Claude COLLOMB-PATTON, Rémi FRADIN, Chantal PASSET, Nelly VEYRAT-DUREBEX

LES VILLARDS-SUR-THÔNES : Odile DELPECH-SINET, Gérard FOURNIER-BIDOZ

Pouvoirs: 3

Laurence AUDETTE à Bruno DUMEIGNIL, Grégory BAERT à Claude COLLOMB-PATTON, Hélène FAVRE BONVIN à André PERRILLAT-AMEDE

Excusée : 1
Gaëlle VERJUS

Absents: 4

Stéphane BESSON, Benjamin DELOCHE, Alexandre HAMELIN, Isabelle LOUBET GUELPA

Secrétaire de séance : Catherine HAUETER

<u>DEL2024-003 - DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE AU SEIN DE</u> <u>L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER 74</u>

Rapporteur : Monsieur le Président

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-21, L2121-33 et L5211-2;

Vu la décision du Conseil d'Etat n° 120 000 du 29 juin 1994, jurisprudence « Agard » ;

Vu l'arrêté préfectoral de création de l'Etablissement Public Foncier (EPF) de la Haute-Savoie n°2003-2914 en date du 23 décembre 2003 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 11 juillet 2017 approuvant l'adhésion de la CCVT à l'EPF de la Haute-Savoie ;

Vu la délibération n° 2020/047 du 29 juillet 2020 portant désignation de membres au sein de l'EPF de la Haute-Savoie ;

Vu l'avis du Bureau du 23 janvier 2024 ;

Considérant qu'en raison du décès de M. Jean VULLIET, il convient de le remplacer en tant que délégué suppléant au sein de l'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie;

Considérant la composition actuelle des représentants au sein de l'EPF 74;

Titulaires	Suppléants
Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ	Monsieur Franck PACCARD
Madame Laurence AUDETTE	Monsieur Stéphane BESSON
André PERRILLAT-AMÉDÉ	Monsieur Claude COLLOMB-PATTON
Monsieur Didier THÉVENET	Monsieur Jean VULLIET

Conformément à l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales, le Conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Messieurs Sébastien BRIAND et Richardo RODRIGUES sont candidats.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- > DECIDE, à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret ;
- DESIGNE, à 25 voix pour et 1 abstention (M. Sébastien BRIAND) :

M. Sébastien BRIAND, délégué suppléant pour représenter la Communauté de communes au sein de l'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie.

Le Président Gérard FOURNIER-BIDOZ La Secrétaire de séance Catherine HAUETER

Délibération transmise en Préfecture le 9 février 2024 Publiée le 9 février 2024